



Animateur numerique pour enfants

Par **animnum**, le **20/06/2014** à **13:36**

Bonjour,

Je suis animateur numerique dans ma commune et j'ai donc une bonne experience informatique qui me sert a animer des cours aux seniors et adultes qui ont besoin de se familiariser avec les outils numeriques.

Maintenant on me demande de faire de l'animation numerique pour des enfants de 5 a 7ans et aussi des jeunes adolescents.

Etant seul et dans une salle a l'écart des batiments de la structure et n'ayant pas de formation bafa ou autre diplome concernant l'education et l'accompagnement d'enfants, mon employeur est t'il dans la legalité de me demander cette nouvelle mission.

Sachant que je suis seul et éloigné de la structure et que je n'ai aucunes connaissances de l'animations pour enfants, je ne cache pas ma peur s'il arrive quelques choses a l'un ou plusieurs des enfants et je suis totalement depourvu de procedures pour ce publics tres jeunes.

De plus étant seul adulte pour gerer je pense 8 a 10 enfants, il peut arriver qu'un enfant peut raconter des mensonges et me mettre gravement en peril (violence, attouchement ou autres...).

Pouvez vous me dire si cela est legal de me demander d'assumer cette nouvelle mission alors que je suis animateur numerique pour adulte.

Merci

Par **P.M.**, le **20/06/2014** à **18:08**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...